

ASSEMBLÉE NATIONALE

24 octobre 2024

PLF POUR 2025 - (N° 324)

Tombé

AMENDEMENT

N ° II-CF1727

présenté par

Mme Arrighi, rapporteure, M. Amirshahi, Mme Autain, Mme Balage El Mariky, Mme Belluco, M. Ben Cheikh, M. Biteau, M. Arnaud Bonnet, M. Nicolas Bonnet, Mme Chatelain, M. Corbière, M. Davi, M. Duplessy, M. Fournier, Mme Garin, M. Damien Girard, M. Gustave, Mme Catherine Hervieu, M. Iordanoff, Mme Laernoës, M. Lahais, M. Lucas-Lundy, Mme Ozenne, M. Peytavie, Mme Pochon, M. Raux, Mme Regol, Mme Sandrine Rousseau, M. Ruffin, Mme Sas, Mme Sebaihi, Mme Simonnet, Mme Taillé-Polian, M. Tavernier, M. Thierry et Mme Voynet

ARTICLE 42

ÉTAT B

Mission « Écologie, développement et mobilité durables »

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Infrastructures et services de transports	50 000 000	0
Affaires maritimes, pêche et aquaculture	0	50 000 000
Paysages, eau et biodiversité	0	0
Expertise, information géographique et météorologie	0	0
Prévention des risques	0	0
Énergie, climat et après-mines	0	0
Service public de l'énergie	0	0
Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables	0	0
Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires	0	0
Sûreté nucléaire et radioprotection	0	0
TOTAUX	50 000 000	50 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Face aux conséquences du dérèglement climatique et à la hausse importante du prix de l'énergie, le fluvial représente une solution majeure pour réduire la pollution et notre consommation d'énergie. A titre d'exemple, une barge empruntant canaux et rivières peut transporter autant de marchandises que 200 camions.

Notre pays possède la plus dense voie navigable en Europe mais la France utilise beaucoup moins son réseau par rapport à ses voisins belges, allemands et hollandais. Voies navigables de France qui gère 67000 km de fleuves et canaux doit être davantage accompagné pour la modernisation de ses infrastructures.

Cet amendement vise à allouer 50 millions d'euros supplémentaires à Voies navigables de France (VNF), destinés à l'augmentation des moyens de l'établissement. La dynamique impulsée par le contrat d'objectifs et de performance (COP) signé avec l'État mérite d'être renforcée notamment face aux importants besoins d'investissement de modernisation et régénération. Ce faisant, nous permettrons de mieux financer la réalisation d'objectifs ambitieux de la politique des transports, faisant ainsi du transport fluvial un pilier de la transition écologique.

L'amendement procède d'une part à l'augmentation à hauteur de 50 millions d'euros en AE et CP les crédits de *l'action 42 - Voies navigables* du programme 203 « Infrastructures et services de transports ». Pour garantir la recevabilité de cette proposition, il est procédé à une réduction à due concurrence en AE et CP des crédits de *l'action 03 – Innovation et flotte de commerce* du programme 205 « Affaires maritimes, pêche et aquaculture ».

Cette baisse vise uniquement à respecter les règles de recevabilité. Les auteurs de cet amendement n'ont aucune intention de baisser les crédits de cette action et souhaitent que le Gouvernement lève le gage.